

d'Ophthalmologie

Tout ce qui est utilisé et prescrit en Ophtalmologie

Les Ateliers du Snof à la SFO



1. Les avènements possibles pour la profession d'ophtalmologiste

À l'occasion du congrès de la Société française d'ophtalmologie 2015, le Syndicat national des ophtalmologistes de France a organisé des ateliers à l'intention des jeunes praticiens dans un espace « Jeunes ophtalmos ». Les sujets ont été choisis pour répondre à leurs interrogations sur leur avenir et sur leur entrée dans la vie active d'ophtalmologistes.

Pour pouvoir profiter au plus grand nombre, ces ateliers vont être publiés avec le soutien de Bayer sous la forme de tirés à part qui permettra de les conserver plus facilement. Cette série débute dans ce numéro avec le premier atelier animé par Jean-Bernard Rottier.

Les avenir possibles pour la profession d'ophtalmologiste

Un atelier animé par Jean-Bernard Rottier

L'avenir des ophtalmologistes est incertain. Il se construira en fonction de l'évolution des grandes tendances du présent dites «lignes de force». Actuellement, des groupes de professionnels essayent en effet de pousser la filière de la santé visuelle dans leur sens. Pour en parler, l'intervenant à cet atelier a été le Dr Jean-Bernard Rottier, président sortant du Snof.

Les lignes de force

Les orthoptistes veulent prescrire des lunettes

Parmi les professionnels de la santé visuelle, on trouve tout d'abord les orthoptistes qui étaient au départ sur une activité très rééducative. Détenteurs d'une licence, ils voudraient poursuivre leurs études jusqu'au master car ce grade positionne davantage dans l'ensemble des professions paramédicales. Un sénateur socialiste des Côtes d'Armor, Ronan Kerdraon, veut d'ailleurs créer un master commun orthoptiste-optométriste avec en toile de fond le droit futur de faire de la prescription de lunettes et de lentilles en autonomie. Sur ce sujet, les orthoptistes libéraux ne cachent pas leur envie de prescrire des lunettes, «comme les opticiens», disent-ils, sauf que ces derniers ont juste le droit de les renouveler dans l'intervalle des trois ans suivant la prescription médicale (disposition maintenue en définitive par la loi Macron-NDLR). Par ailleurs, ils ont comme autre projet de pouvoir un jour prendre la pression intra-oculaire. Tout seul, en dehors des cabinets, cet examen n'a pourtant aucun sens, estime le Dr Rottier.

Sans doute veulent-ils avoir les mêmes droits que leurs homologues salariés qui peuvent déjà le faire dans le cadre du travail aidé au sein des cabinets d'ophtalmologistes. Soulignons que ces collaborateurs des médecins sont majoritaires. Sur dix orthoptistes qui terminent leurs études, huit choisissent le salariat.

Les opticiens aimeraient s'affranchir des ordonnances

Autre groupe qui essaie de pousser le système dans son sens, celui des opticiens. Eux rêvent d'un rôle «médical» et souffrent d'une étiquette très commerçante au sein de la filière de la santé visuelle. Ils veulent pourtant s'affranchir des ordonnances pour renouveler les lunettes. Comment ? En étendant la durée de vie des ordonnances de trois à cinq ans, voire même un peu plus. Un syndicat d'opticiens a même proposé trois contrôles seulement chez l'ophtalmologiste au cours de la vie d'un patient...

Ils désirent également jouer un rôle dans l'aptitude au permis voiture, en contrôlant la vision des conducteurs. Malheureusement pour eux, les nouvelles normes exigent un examen du champ visuel central, domaine de l'orthoptiste.

Ils souhaitent par ailleurs contrôler la vision des enfants, compétence sur laquelle ils sont en concurrence avec les orthoptistes et les optométristes.

Notons qu'aujourd'hui 20 % des opticiens seraient menacés car trop nombreux (25 000 environ), avec un flux de clients parfois insuffisant. En effet, en l'absence de numerus clausus, 2 200 sont formés chaque année dans 90 écoles françaises. Résultat : un magasin d'optique ne vend plus en moyenne que 2,5 lunettes par jour. Afin de redynamiser leur activité, ils souhaitent donc acquérir des compétences médicales.

Les velléités d'indépendance des optométristes

Troisième groupe à faire de plus en plus entendre sa voix, les optométristes. Ils sont pourtant peu nom-

breux en France, 3 000 environ d'après leurs syndicats, avec deux tendances : la première pousse les optométristes à exercer leur métier à l'« anglo-saxonne » en se positionnant en premier recours, et donc en mesurant la vision, en faisant des lunettes, des lentilles et du dépistage ; l'autre tendance se contente de leur faire faire des lunettes et des lentilles, mais sans dépistage. Ces derniers sont plutôt soutenus par les grandes enseignes d'optique qui aimeraient offrir un service plus complet aux clients. Leur stratégie consisterait à intégrer dans leurs magasins une optométrie fonctionnelle (examen de vue) pour proposer ensuite des lentilles, le tout sans avoir la responsabilité du dépistage dont elles ne veulent pas afin, par exemple, de ne pas risquer de manquer une DMLA.

La profession d'optométriste se veut dans son ensemble autonome des médecins, notamment au niveau de sa formation, en ne dépendant pas de la faculté de médecine. Sans statut en France, ils revendiquent un service oculaire visuel complet qui va de la vente d'équipements au dépistage. Certains font même du traitement comme on le voit dans des états américains où des optométristes font même de la chirurgie réfractive. Les ophtalmologistes se battent depuis une centaine d'années contre le développement de cette profession.

Les ophtalmologistes : l'enjeu du premier recours

Enfin, la dernière ligne de force est celle des ophtalmologistes. Ils ont en ligne de mire la bataille du premier recours, « le seul enjeu » pour le Dr Jean-Bernard Rottier, la filière de l'ophtalmologie n'étant pas menacée sur le versant de la pathologie ou de la chirurgie. En effet, les ophtalmologistes ne comptent rien lâcher sur le premier recours car c'est ce flux de patients dans leur cabinet qui leur permet de dépister des maladies. C'est le cas de 99,9% des glaucomes, de même pour la DMLA. Les ophtalmologistes ne veulent donc pas d'un « gatekeeper » indépendant en face d'eux qui déciderait de leur envoyer ou pas le patient.

Et dans cette bataille entre « lignes de force », les Français ont, semble-t-il, choisi leur camp. Lors de trois enquêtes d'opinion, le Snof leur a demandé qui d'après eux pouvait vraiment s'occuper de leur santé oculaire. Bonne nouvelle : nos concitoyens ont désigné à plus de 90% les ophtalmologistes. Autre tendance intéressante de ces sondages : la cote de confiance des orthoptistes est montée à 85% lorsqu'ils exercent en travail aidé dans des cabinets d'ophtalmologie.

Les ophtalmologistes doivent se battre...

...contre la pression de Bercy...

Cependant, les ophtalmologistes restent inquiets car ils sont confrontés à un nouveau problème : l'irruption dans le jeu depuis deux à trois ans du ministère de l'Economie et des Finances qui ne leur est pas favorable. Bercy leur reproche de laisser s'instituer la pénurie d'ophtalmologistes, ce qui complique la tâche des Français pour s'acheter des lunettes.

Le ministère, sans tenir compte des réalités médicales, aimerait donc changer les règles. Dernière preuve en date, la commission spéciale du Sénat sur le projet de loi Macron qui a adopté en mars un amendement de Mme Estrosi-Sassone (UMP) supprimant l'obligation d'ordonnance pour les lunettes. Argument avancé : la vente de verres correcteurs aux étrangers cassant leurs lunettes en France ! (disposition fort heureusement annulée dans le texte final de cette loi - NDLR).

...et du ministère de la Santé

Si Bercy n'est qu'un adversaire de plus pour les ophtalmologistes, ceux-ci sont déjà convaincus que le ministère de la Santé leur est hostile avec une philosophie qui vise à diminuer le pouvoir médical en favorisant les paramédicaux. Ils pensent en effet que le ministère juge que les médecins spécialistes, avec leurs onze à douze ans de formation, seraient tout puissants face aux professionnels de santé formés en deux ou trois ans, et qu'il manquerait des professionnels intermédiaires formés en quatre à cinq ans, comme c'est le cas dans d'autres pays. Mais les former prendra du temps et le Dr Rottier estime que, de toute façon, l'ophtalmologiste restera indispensable car le savoir acquis durant ses études « n'est pas transposable aux uns et aux autres en quelques années d'étude. » Dans cette agitation, il voit se dessiner la structure suivante dans les dix ans : un cabinet d'ophtalmologistes assistés de collaborateurs.

Mais pour avoir le fin mot de l'histoire, il faudra sûrement attendre le rapport de Dominique Voynet. Depuis février 2015, la désormais inspectrice de l'Igas prépare un rapport sur la filière visuelle dans lequel elle fera une synthèse sur les demandes de toutes ces professions. Marisol Touraine devrait prendre des décisions en septembre.

Fabien Didot

Les Cahiers d'Ophtalmologie

Le rapport Voynet sur l'organisation de la filière visuelle

Marisol Touraine a commandé un rapport sur la filière visuelle, au début de l'année 2015, à Dominique Voynet, ex-anesthésiste, ex-ministre, ex-sénatrice, ex-maire, nouvelle inspectrice Igas.

Ce rapport de 80 pages est le résultat de l'audition de très nombreux acteurs du secteur de la vision : les orthoptistes, les opticiens, les industriels, mais surtout les acteurs de l'ombre que sont les différents services des tutelles : Dgos, DSS, Cnamts.

Nous avons été reçus de nombreuses fois et plusieurs paragraphes retranscrivent des idées que nous avons apportées, mais pour être honnête les deux autres professions peuvent probablement en dire autant, si bien qu'au total chaque profession s'est sentie écoutée et respectée dans ses aspirations. Bien sûr, la rédaction du texte a été faite sous la surveillance étroite des conseillers de Marisol Touraine selon la règle qui veut que tout rapport doit d'abord répondre aux objectifs de celui qui le commande.

Le rapport comprend ainsi deux parties : la première est la plus intéressante car il décrit un état des lieux de la filière visuelle et la deuxième est une série de 30 recommandations destinées à guider la ministre dans son action.

Concernant les ophtalmologistes, ces recommandations sont assez surprenantes : pour diminuer les délais, le rapport propose de nous faire travailler après 65 ans, en secteur 1, en limitant les associations de codes et en confiant le suivi des pathologies chroniques aux orthoptistes !

En revanche, il propose une aide aux secteurs 1 pour le travail aidé ce qui était notre demande principale. Malheureusement, les retours que nous avons du ministère nous laissent craindre la création d'une usine à gaz inutilisable.

Au total, il s'agit d'un document intéressant car unique en son genre mais ne répondant pas du tout à la question posée : comment réduire les délais.

Jean-Bernard Rottier

La série Les ateliers Jeunes Ophtalmos

1. Avenir de l'ophtalmologie. Avenirs possibles pour la profession d'ophtalmologiste (atelier de J.-B. Rottier)
2. Nomenclature, cotations : les bons usages (atelier de L. Leroy)
3. Installation, combien ça coûte. L'installation en chiffres (atelier de M.-A. Chatel et J. Bullet)
4. Les différents modes d'installation, seul, en groupe... (atelier de M.-A. Chatel et J. Bullet)
5. Orthoptiste, opticien, secrétaire, infirmière. Qui fait quoi et qui peut faire quoi ? (atelier de T. Bour)
6. Optique, opticiens, des mondes à connaître et à comprendre (atelier de J.-B. Rottier)

Les Cahiers d'Ophtalmologie Comité scientifique : Jean-Paul Adenis (Limoges), Vincent Borderie (Paris), Tristan Bourcier (Strasbourg), Antoine Brézin (Paris), Béatrice Cochener (Brest), Danielle Denis (Marseille), Philippe Denis (Lyon), Serge Doan (Paris), Pascal Dureau (Paris), Eric Frau (Paris), Alain Gaudric (Paris), Yves Lachkar (Paris), François Malecaze (Toulouse), Pascale Massin (Paris), Christophe Morel (Marseille), Pierre-Jean Pisella (Tours), Eric Souied (Créteil), Ramin Tadayoni (Paris) Comité de rédaction : Florent Aptel (Grenoble), Stéphane Arnavielle (Paris), Catherine Creuzot-Garcher (Dijon), Pierre Fournié (Toulouse), Aurore Muselier (Dijon), Véronique Pagot-Mathis (Toulouse), Catherine Peyre (Paris), Maté Strehö (Paris), Catherine Vignal-Clermont (Paris), Benjamin Wolff (Paris)
Rédacteurs en chef : Segment postérieur : Vincent Gualino, Segment antérieur : Thomas Gaujoux Directeur de la publication : Jean-Paul Abadie